

SEMAINE DU LUNDI 8 JUIN AU DIMANCHE 14 JUIN 2015

Une large coalition de parents dénonce les coupes en éducation

Le Devoir, 6/8/2015, A4 (#réf : 6953)

Florence Sara G. Ferraris

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Coupes budgétaires, Parents, Familles

*Mettre des visages sur les compressions en éducation, c'est ce que souhaite faire la **Coalition des parents pour l'école publique**, un regroupement historique qui réunit sous une même bannière les parents de quatre commissions scolaires de Montréal et des environs. Réunies à l'occasion d'un grand pique-nique familial dimanche midi, quelques centaines de personnes, dont plusieurs enfants, en ont profité pour dénoncer, une fois de plus, les réductions budgétaires que l'on observe depuis quelques mois dans le milieu scolaire. « La raison d'être d'un événement comme celui-ci est de faire comprendre au ministre [François Blais] et à toute la population que ces coupes annoncées chaque semaine, chaque mois, ont un impact concret sur le terrain », soutient la porte-parole francophone de la Coalition, Ève Kirlin. « Les parents sont inquiets, choqués, par ce qu'ils voient sur le terrain, dénonce Mme Grignon. Que l'on parle de la hausse des ratios dans les classes ou de la diminution du nombre de spécialistes disponibles, ce sont des décisions qui ont un impact direct sur nos enfants et qui finissent par avoir un effet dramatique sur leur apprentissage. » La Coalition des parents pour l'école publique regroupe actuellement les comités de parents (CP) et les comités consultatifs des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) de la Commission scolaire de Montréal, l'English-Montréal School Board, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et la Commission scolaire de Laval. Des délégués de chacune des organisations étaient d'ailleurs présents dimanche pour apporter leur soutien aux parents. Avec les vacances d'été qui approchent à grands pas, la mobilisation prendra un temps d'arrêt, afin de reprendre des forces. Un événement festif, un peu comme celui de dimanche, est toutefois prévu au calendrier pour la fin de l'été, à l'aube de la rentrée scolaire. « Vous pouvez être certains qu'on sera prêts pour la rentrée! » Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/education/442181/une-large-coalition-de-parents-denonce-les-coupes-en-education>.*

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 8 au 14 juin

Des obligations financières entre conjoints dès la naissance d'un enfant

La Presse, 6/8/2015, Cyberpresse (#réf : 6950)

Isabelle Ducas

Longueur : Moyen; Catégorie : Droit familial

Mots-clés : Parents, Conjoints de fait, Patrimoine familial

Le Comité consultatif sur le droit de la famille a déposé son rapport au ministre de la Justice. Le comité propose que dès le moment de la naissance d'un enfant, les couples québécois doivent avoir des obligations financières l'un envers l'autre, peu importe qu'ils soient mariés ou non. « Ce serait la naissance d'un enfant, et non plus le mariage, qui deviendrait le critère imposant des droits et obligations en matière familiale », a expliqué le professeur de droit Alain Roy, de l'Université de Montréal, président du comité. De plus, le comité propose un nouveau « droit compensatoire », qui prévoit, en cas de rupture, un montant pour compenser les pertes économiques subies par l'un des parents à la suite de la venue d'un enfant. Le droit québécois de la famille n'a pas été revu de manière approfondie depuis 1980. À cette époque, 8 % des couples vivaient en union libre, contre 37 % en 2011. Aujourd'hui, 63 % des enfants naissent de couples non mariés. Le Québec est la seule province au pays qui interdit aux conjoints de fait de recevoir une pension alimentaire pour eux-mêmes. Plusieurs juristes opposés à la reconnaissance de plus de droits pour les conjoints de fait soutiennent que les couples en union libre ont choisi de ne pas se marier, en étant tout à fait conscients des conséquences financières de cette décision. Un sondage récent de la Chambre des notaires révélait que seulement 19 % des conjoints de fait ont signé un contrat de vie commune, que 62 % des répondants croient que, lors d'une rupture entre deux conjoints de fait, tous les biens acquis pendant leur vie commune sont séparés en parts égales, et que 58 % ignorent que le conjoint le plus pauvre n'a pas droit à une pension alimentaire dans le cas d'une rupture. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/201506/08/01-4876305-des-obligations-financieres-entre-conjoints-des-la-naissance-dun-enfant.php>.

Recul des crimes haineux au pays

La Presse, 6/9/2015, Cyberpresse (#réf : 6951)

Sophie Allard

Longueur : Moyen; Catégorie : Criminalité

Mots-clés : Haine raciale, Origine ethnique, Orientation sexuelle

Dans un nouveau rapport publié hier, Statistique Canada révèle que les crimes haineux déclarés par la police ont été moins nombreux en 2013 qu'en 2012, au Canada. Ces crimes étaient principalement motivés par la haine d'un groupe racial, d'une religion ou d'une orientation sexuelle. En 2013, 1167 crimes haineux ont été déclarés par les services de police canadiens. C'est 247 crimes de moins qu'en 2012, pour une baisse de 17 %. Les crimes sans violence ont connu une chute marquée de 30 %. Au total, le Canada comptait 3,3 crimes haineux pour 100 000 habitants. C'est « une très faible proportion des plus de 1,8 million d'affaires criminelles déclarées par la police en 2013 », écrit l'auteure, Mary Allen. Un crime sur deux (51 %) était motivé par la haine

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 8 au 14 juin

envers un groupe racial ou une origine ethnique en 2013. « Les Noirs sont demeurés le groupe le plus visé à cet égard, ayant fait l'objet de 44 % des crimes motivés par la haine d'une race ou d'une origine ethnique », indique l'auteure. Plus d'un crime haineux sur quatre (28 %) ciblait un groupe religieux en 2013. « Les crimes motivés par la haine des juifs étaient les plus souvent déclarés et représentaient 56 % des crimes haineux motivés par la religion en 2013 », écrit Mme Allen. La grande majorité des crimes commis envers les juifs étaient non violents (84 %). Dans l'ensemble, les crimes motivés par la haine de la religion étaient en baisse par rapport à 2012, à l'exception des crimes commis contre les musulmans. Par ailleurs, de 2012 à 2013, le nombre de jeunes auteurs présumés de crimes haineux a reculé de 37 %. En 2013, les jeunes âgés de 12 à 17 ans comptaient pour le quart des auteurs présumés de crimes haineux. Cette baisse s'explique par la diminution d'auteurs de méfaits (-73 %). Cette tendance positive est noircie par une hausse de 8 % de jeunes présumés criminels violents (l'infraction la plus courante chez eux était les voies de fait). Sans surprise, la grande majorité des crimes haineux (87 %) ont été commis dans les grandes villes. Avec 20,9 crimes pour 100 000 habitants, la ville de Thunder Bay arrive en tête de ce palmarès, devant Hamilton et Moncton. Pour lire l'article : <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201506/09/01-4876560-recul-des-crimes-haineux-au-pays.php>. Pour consulter l'étude de Statistique Canada; <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150609/dq150609a-fra.htm>.

Places fantômes dans les garderies : propositions pour resserrer les contrôles

Radio-Canada, 6/10/2015, <http://ici.radio-canada.ca/> (#réf : 6952)

David Gentile

Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde

Mots-clés : Places fantômes, Fraudes, Parents

Selon les informations réunies par Radio-Canada, afin de contrer le phénomène des places fantômes en garderies, on propose d'exiger que les responsables de services de garde transmettent chaque année un rapport d'activité vérifié. La loi pourrait aussi prévoir des exigences de reddition de comptes spécifiques pour les garderies. Le groupe proposerait aussi d'autoriser les bureaux coordonnateurs à effectuer des vérifications financières à l'improviste. On suggérerait aussi de demander aux parents de passer par le bureau coordonnateur pour parapher le contrat avec la garderie en milieu familial. Et comme le précisait le projet de loi 27 de la ministre Charbonneau déposé avant Noël, on réitère la nécessité d'un contrat de service identique pour tous les services garde de la province. Autre mesure pour éviter la fraude ou les erreurs, exiger que les fiches d'assiduité soient transmises aux bureaux coordonnateurs toutes les deux semaines plutôt qu'une fois par mois. En gros, on voudrait ainsi éviter que certains parents occupent par exemple une place cinq jours par semaine pendant des mois alors qu'en fait leur enfant n'est présent que trois ou quatre jours par semaine. Ici encore, l'objectif est de minimiser le nombre de places qui sont subventionnées par Québec sans être réellement occupées par un enfant. L'obligation d'instaurer des places à temps partiel dans le réseau serait

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 8 au 14 juin

toujours au menu. Même chose pour le « surbooking ». La pratique consisterait à accueillir deux ou trois enfants de plus par groupe de 80. Compte tenu des inévitables virus et autres incontournables de la vie familiale, on estime que, dans la majorité des cas, les groupes seraient eux-mêmes formés de 80 enfants chaque jour. Selon certaines sources, les propositions précises dans ce cas viendraient plus tard. Lien : [http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/06/10/001-place-fantome-controles-fraude.shtml](http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/06/10/001-place-fantome-contrroles-fraude.shtml).

Régimes de retraite – Les nouvelles règles du jeu proposées sont bien accueillies par le patronat et les syndicats

Le Devoir, 6/12/2015, A7 (#réf : 6949)

François Desjardins

Longueur : Moyen; Catégorie : Aînés

Mots-clés : Régimes de retraite, Syndicats, Patronat

Les milieux syndical et patronal accueillent favorablement le projet de loi 57 déposé jeudi par le gouvernement Couillard, qui changerait la façon de calculer le financement des régimes de retraite à prestations déterminées, mais qui rendrait par ailleurs obligatoire une « provision de stabilisation » pour les périodes de turbulence. « La méthode de financement actuelle, basée sur la solvabilité, est coûteuse et imprévisible pour les quelque 360 employeurs du secteur privé qui offrent à leur personnel ces régimes de retraite », a indiqué dans un communiqué la Régie des rentes, chargée de surveiller les régimes de retraite. L'évaluation selon la solvabilité mesure la capacité d'un régime d'honorer ses obligations au moment de l'évaluation. L'autre façon, dite de capitalisation, présume de la continuité du régime et repose donc sur une vision à long terme. La nouvelle méthode « augmenterait la prévisibilité des coûts », selon la Régie. Le projet de loi 57 prévoit aussi que la période d'amortissement des déficits passera de 15 à 10 ans et que les régimes devront se doter d'une provision de stabilisation. La taille de cette réserve variera en fonction de la politique de placement du régime et d'une grille spéciale. Le projet de loi survient deux ans après la publication d'un rapport de 230 pages par le comité d'experts réuni autour d'Alban D'Amours, ex-président du Mouvement Desjardins. « Ce projet de loi est la preuve qu'il est possible de trouver des solutions à des problèmes très complexes en mettant en commun l'ensemble des expertises du monde du travail, et non en imposant unilatéralement une vision et des solutions qui ne collent pas aux relations de travail », a affirmé la vice-présidente de la CSN, Francine Lévesque. « Cette loi a le mérite de ne pas remettre en question les droits acquis des travailleurs », a-t-elle dit. La FTQ s'est elle aussi montrée favorable, tout comme la Fédération des chambres de commerce du Québec. Celle-ci veut toutefois des améliorations aux passages portant sur le fonds de stabilisation. Pour lire l'article : <http://www.ledevoir.com/non-classe/442573/regimes-de-retraite-les-nouvelles-regles-du-jeu-proposees-sont-bien-accueillies-par-le-patronat-et-les-syndicats>.

NOTE: Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.